

Guide pour communiquer sur un projet européen

Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)



Préambule

L'Europe s'engage en Pays de la Loire !

Concrètement, cela signifie que l'Europe engage des fonds pour soutenir des projets, qu'il s'agisse de projets structurants pour les Pays de la Loire ou de projets de développement local, et leur permettre de voir le jour. Cette intervention est décisive pour leur développement.

Cette aide financière implique des engagements du bénéficiaire, parmi lesquels des actions de publicité. S'y soustraire reviendrait à rompre le contrat et pourrait avoir des conséquences sur la subvention accordée.

Rendre visible la contribution financière européenne à son projet, c'est :

- Afficher l'implication de l'Europe sur le territoire, de façon concrète.

Les politiques européennes ont un réel impact dans la vie quotidienne des Ligériens, mais cette action reste peu connue. La faire connaître, c'est tout simplement faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit directement pour des projets dont ils bénéficient.

- Reconnaître que le projet est considéré comme important par l'Union européenne pour contribuer à l'avenir des Pays de la Loire. Apposer les logos, c'est apposer un label, une marque d'intérêt aux niveaux régional et européen.
- Valoriser le projet auprès du plus grand nombre.

Attention !

Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations de communication qui lui incombent sur les 3 supports lorsqu'ils sont pertinents par rapport à la nature du projet, celui-ci a **3 mois pour se mettre en conformité** avec la réglementation.

Il risque **500 € en cas d'absence totale de publicité** à l'issue du délai de mise en conformité.

Obligations de publicité

Dès lors qu'une opération est subventionnée par un fonds européen, les actions de publicité et de communication pour valoriser l'intervention de l'Europe sont obligatoires.

Logos

Bénéficiaire d'une subvention européenne, gérée par la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens s'affiche comme un « label » sur les documents de communication par des logos (Union européenne, Région des Pays de la Loire).



[Télécharger les logos possibles ici](#)



[Télécharger les logos possibles ici](#)

La mention « Cofinancé par l'Union européenne » doit figurer en toutes lettres à côté ou sous l'emblème. Toutes les possibilités sont disponibles sous le lien ci-dessus.

Tous les supports de communication et d'information en lien avec le projet cofinancé doivent intégrer les 2 éléments indissociables :

1. L'emblème de l'Union européenne avec la mention de cofinancement
2. Le logo de la Région Pays de la Loire

Support 1 : site internet et réseaux sociaux si existants

Si le porteur possède un site internet ou des réseaux sociaux, il doit faire figurer les 2 logos et la description succincte du projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité, son montant et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne.



[Télécharger les logos possibles ici](#)



[Télécharger les logos possibles ici](#)

La mention « Cofinancé par l'Union européenne » doit figurer en toutes lettres à côté ou sous l'emblème. Toutes les possibilités sont disponibles sous le lien ci-dessus.

Tous les supports de communication et d'information en lien avec le projet cofinancé doivent intégrer les 3 éléments indissociables :

1. L'emblème de l'Union européenne avec la mention de cofinancement
2. Le logo de la Région Pays de la Loire

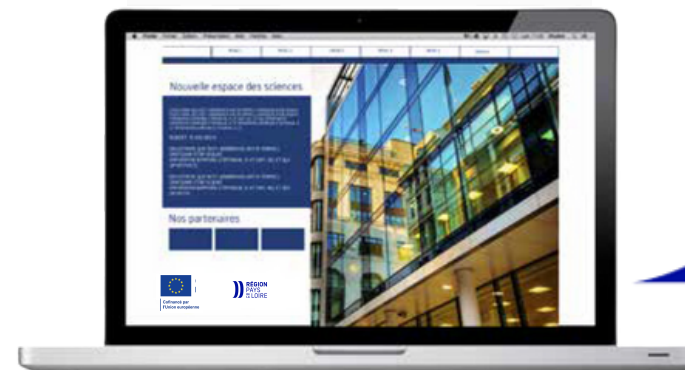
Respecter la charte graphique de l'emblème européen

Voici les principaux points de vigilance :

- La représentation de l'emblème en couleur est obligatoire et de préférence sur fond blanc (sauf exception - règles d'utilisation de l'emblème européen)
- L'emblème est toujours clairement visible et placé bien en évidence
- Son emplacement et sa taille sont adaptés aux dimensions du matériel ou du document utilisé
- Le terme « Union européenne » figure toujours en toutes lettres. Les polices de caractères à utiliser avec l'emblème européen sont Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. L'italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés. La position du texte par rapport à l'emblème ne doit pas interférer avec celui-ci. La taille des caractères utilisée est proportionnée à la taille de l'emblème
- La couleur de la police de caractère est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond
- **Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos**

L'intégralité des règles d'utilisation de l'emblème européen figure dans le règlement n° 2021/1060 du 24 juin 2021 - chapitre III article 50 et annexe IX.

Exemple de site web



Support 2 : supports de communication et d'information

Tout document de communication et d'information relatif à l'opération cofinancée intègre les visuels, en couverture ou à côté des autres financeurs.

Exemples :

- Documents administratifs : feuilles d'émargement, rapports, lettres,...
- Documents d'information : diaporamas de présentation, comptes-rendus de réunion/formation, signature électronique (pour un emploi subventionné), document présentant le résultat d'une étude...
- Documents de communication : brochures, dépliants, affiches, rapports, vidéo...

Exemple de brochure



Support 3 : Affichage

Au paiement de la subvention européenne, le bénéficiaire doit transmettre au gestionnaire de son dossier les preuves de la publicité réalisée. Les chiffres ci-dessous concernent les dépenses publiques totales.

Je bénéficie du **FEADER** et le **coût total de mon opération est supérieur à 50 000€**



J'appose une **plaque ou un panneau d'affichage permanent** bien visible du public dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés, avec :

- le titre de l'opération
- la description de l'opération
- les 2 logos indiqués page 3

Je la garde a minima 5 ans après la décision juridique.

Je bénéficie du **FEADER** et le **coût total de mon opération est compris entre 10 000€ et 50 000€**



J'appose **une affiche de format A3** bien visible du public dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés, avec :

- le titre de l'opération
- la description de l'opération
- *le montant (optionnel)*
- les 2 logos indiqués page 3

Je la garde a minima 5 ans après la décision juridique.

Je bénéficie de **LEADER**

Si le projet soutenu est immatériel, il s'agit de mettre en place un affichage électronique avec les informations ci-dessus.

Je bénéficie du **FEADER** et je suis une **personne physique**



Je mets en évidence le soutien du fonds, en un lieu visible par le public ou au moyen d'un affichage électronique.

Mon opération relève des dispositifs **MAEC, DJA et PRM/API**

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire — 44966 Nantes
T. : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

